

**CONVENTION**  
**Rendez-vous en bibliothèque**  
*Les Fables de La Fontaine*

**Entre d'une part,**

L'Agence régionale du Livre PACA  
8/10 rue des Allumettes  
13098 Aix en Provence cedex 02  
Représentée par sa directrice, Léonor de Nussac  
ci-après dénommée « **L'Agence** »

La médiathèque  
Représentée par  
ci-après dénommée « **La Médiathèque** »

**L'Ecole/ Le collège**

représenté par, le directeur/ proviseur  
ci-après dénommé(e) « **l'Etablissement scolaire** »

**Et d'autre part,**

L'association -  
-  
Représentée par : -  
ci-après dénommée « **l'Opérateur culturel** »

**Il est convenu ce qui suit :**

Préambule

« Un livre pour les vacances » est une opération lancée par le ministère de l'Éducation Nationale en juin 2017, consistant en la distribution d'un ouvrage édité par Canopé, « Les Fables » de Jean de La Fontaine à titre expérimental dans trois académies de France. Tous les élèves de CM2 de l'académie d'Aix-Marseille ont ainsi reçu cet ouvrage.

L'Agence régionale du Livre Paca développe depuis de nombreuses années des projets en partenariat avec les bibliothèques et le milieu scolaire, notamment le Prix littéraire des lycéens et apprentis de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou encore la coordination de l'évènement La Lecture par Nature organisé par Aix-Marseille Provence Métropole.

Dans ce contexte, l'ArL Paca propose une expérimentation en deux volets :

- l'un concernant l'ensemble des bibliothèques du territoire de l'Académie d'Aix-Marseille (mise en place de ressources relatives aux dites Fables et enquêtes sur l'EAC en bibliothèque),
- l'autre concernant 4 bibliothèques (déploiement d'une expérimentation autour d'actions culturelles école/ bibliothèque). Cette convention porte sur ce second volet d'EAC.

La présente convention précise les engagements réciproques des partenaires relatifs à la mise en place du projet d'éducation artistique et culturelle *Les fables de La Fontaine* en continuité de l'opération *Un livre pour les vacances*. Ce projet expérimente un volet d'accompagnement de cette opération dans les bibliothèques, afin de renforcer la dynamique d'accueil des scolaires.

## **Article 1 : Cadre général**

Le projet d'EAC initié par l'Agence régionale du Livre Paca s'inscrit dans la volonté d'expérimenter de nouveaux axes de développement d'actions bibliothèque/école pour :

- favoriser une approche de la lecture par le plaisir et le goût de la découverte des livres,
- donner du sens à l'accueil des classes dans la bibliothèque,
- inciter les élèves à s'inscrire à la bibliothèque,
- créer en bibliothèque des événements créatifs, festifs et participatifs,

Il est destiné prioritairement aux bibliothèques implantées dans des villes moyennes (idéalement de 20 000 à 50 000 habitants), disposant de quartiers prioritaires (quartiers Politique de la ville). Après la création d'un panel, les bibliothèques de quatre villes ont été choisies pour mener cette expérimentation sur leur territoire (Manosque, Gardanne, Cavaillon, Pertuis).

Parallèlement, l'ArL Paca a fait appel à quatre opérateurs culturels ou intervenants artistiques, susceptibles de se mobiliser rapidement sur un projet d'Atelier/Médiation/Représentation, ayant pour base principale une ou plusieurs *Fables* de La Fontaine, et dont les contours plus précis sont mis au point en partenariat avec les bibliothèques.

- La Médiathèque XXX collabore avec XXX et une école.
- La Médiathèque XXX collabore avec XXX et un collège.
- La Médiathèque intercommunale XXX collabore avec XXX et le collège XXX.
- La médiathèque XXX collabore avec et une école.

Chaque école détermine une classe participant au projet.

Les formes innovantes seront privilégiées.

Un atelier de philosophie autour des *Fables* est proposé pour accompagner chaque expérimentation afin d'approcher le texte des *Fables* de La Fontaine autrement.

Plusieurs étapes sont mises en place :

- Réunion générale d'information : projet global, attentes et objectifs
- Réunion par lieu : développement de scénarios constitués en trio (bibliothèque/opérateur / ArL / équipe pédagogique)
- Mise au point d'une série d'ateliers en bibliothèque et détermination d'une restitution publique
- Evaluation

Les 4 projets sont menés en même temps au second trimestre 2018 et se terminent avant la fin de l'année scolaire.

*La médiathèque XXX s'associe avec l'association XXX et les collèges XXX dans le cadre de ce projet pour mener à bien cette expérimentation. Cette expérimentation concerne un groupe ou une classe par bibliothèque.*

Le calendrier du projet est en pièce jointe.

## **Article 2 : Engagements**

**L'Agence**, qui a initié le projet :

- met en lien la médiathèque avec l'opérateur culturel.
- organise les réunions de préparation et de bilan.
- participe aux échanges entre bibliothèque, enseignant et opérateur si nécessaire.
- crée des outils de travail et propose des ressources.
- prend en charge le coût de l'opération.

- C'est à dire la rémunération à la fois de l'opérateur culturel, la facture de l'intervenant philo et des droits de diffusion du film « La Fontaine fait son cinéma ».
- Un support de communication présentant le projet et donnant les différentes dates de restitutions.
- accompagne la bibliothèque et son équipe dans la mise en œuvre du projet.
- veille au bon déroulement de l'expérimentation et facilite la collaboration entre la médiathèque, l'établissement scolaire et l'opérateur culturel.
- favorise les échanges entre les quatre projets qui sont menés au second trimestre 2018 et veille au respect du calendrier.
- propose un document de droits à l'image et d'autorisation d'utilisation des productions d'ateliers qui devra être donné aux enseignants par la médiathèque.

### **La médiathèque**

- travaille en partenariat avec l'Agence, l'Opérateur culturel et l'Etablissement scolaire.
- construit avec l'opérateur culturel et l'enseignant, le projet et favorise sa mise en place.
- L'équipe de la médiathèque propose le projet à un établissement scolaire (primaire – niveau CM2 ou collègue – niveau 6<sup>e</sup>)
- coordonne la mise en place de l'atelier faisant le lien entre le professeur référent et les différents intervenants pour le calendrier et le planning des interventions, accueillant dans ses locaux la classe pour les différents rendez-vous.
- aménage les temps et les espaces nécessaires au bon déroulement du projet. L'équipe accompagne et participe aux séances d'atelier.
- cherche à inciter dans le cadre de l'expérimentation, à la découverte de la bibliothèque et de son fonds, à présenter à la classe son fonctionnement, les métiers, l'équipe ainsi que les enjeux de la lecture publique. Elle favorise l'inscription des élèves à la bibliothèque.
- S'engage à transmettre des éléments de bilan et d'analyse de l'expérimentation.

### **L'opérateur culturel**

- travaille en partenariat avec l'Agence, la Médiathèque et l'Etablissement scolaire.
- s'engage dans le projet et le co-construit avec l'équipe de la médiathèque et l'enseignant responsable de la classe.
- accompagne la classe tout au long du projet jusqu'à la restitution.
- est présent lors de la restitution prévue au mois de juin.
- Pense le nombre de séances est en fonction du projet et du cadre budgétaire.
- missionne pour chaque atelier des intervenant(e)s artistiques. Il prend en charge le matériel nécessaire à l'atelier. Chaque intervenant, en concertation avec le professeur référent, assume la responsabilité pédagogique et artistique de son atelier.
- Documente le projet et nourrit le Drive d'images, de documents donnant à voir les étapes de création
- Fournit des éléments de bilan et d'analyse de l'expérience.

### **L'établissement scolaire**

- travaille en partenariat avec l'Agence, l'Opérateur culturel et La Médiathèque.
- s'engage à tout mettre en œuvre pour la réussite du projet (organisation du temps).
- participe à la construction du projet avec la bibliothèque, l'opérateur culturel.
- inscrit le projet dans son cadre pédagogique et préparer en amont les ateliers.
- accompagne et encadre les élèves lors des séances à la bibliothèque (séance de découverte de la bibliothèque, atelier philo *Fable*, séance d'atelier mené par l'opérateur culturel et

- restitution).
- Transmet le document de droit à l'image aux élèves et le récupère pour le donner ensuite à l'Agence.
  - Fournit des éléments de bilan et d'analyse de l'expérience.

Lieux des ateliers : Médiathèque

Les parties s'engagent à communiquer auprès de son réseau respectif sur cet évènement, en citant à chaque fois les partenaires.

### **Article 3 : Modalités financières**

L'Agence prend en charge la rémunération des intervenants et les coûts afférents aux ateliers pour une somme globale forfaitaire de 4000 euros (quatre mille euros) versés à l'Opérateur culturel comprenant toutes les séances de préparation, les ateliers et la participation à la restitution ainsi que les frais de déplacement.

(Le paiement de cette prestation sera effectué, service fait, par virement au compte bancaire de l'opérateur culturel sur présentation d'une facture).

### **Article 4 : Assurances**

La Médiathèque a souscrit une assurance couvrant les différents risques pour les intervenants (accident dans les lieux de déroulement des ateliers).

L'opérateur culturel a souscrit à une assurance couvrant les différents risques pour les intervenants (accident dans les lieux de déroulement des ateliers et sur les trajets).

L'école a souscrit une assurance couvrant les différents risques pour les participants aux ateliers et le déplacement vers la médiathèque, lieu où se déroulent les ateliers.

### **Article 5 : Durée**

La présente convention est conclue pour la durée de l'opération selon le calendrier joint.

### **Article 6 : Annulation**

En cas d'empêchement de l'une des parties, sauf cas de force majeure, la partie défaillante s'engage à verser à l'autre partie une somme équivalente au montant des sommes déjà engagées pour ce projet.

### **Article 7 : Litiges**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage).

Fait à Marseille, le 2018, en quatre exemplaires originaux.

L'Agence régionale du Livre  
Directrice Léonor de Lussac

Pour la Médiathèque  
Directeur

Pour l'Opérateur culturel  
Président(e)

Pour L'Etablissement scolaire  
Directeur / Proviseur